

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du vendredi 20 juin 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 15, donne lecture des procurations et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE

Ordre du jour

- Election des délégués aux sénatoriales
- Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Adhésion au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Somme
- Adhésion au groupement de commandes de la FDE 80
- Décision modificative n°1 : Budget Locaux commerciaux
- Révision des loyers des logements communaux
- Subventions exceptionnelles
- Remboursement(s) de sinistre(s)
- Fêtes et cérémonies : détail des dépenses autorisées à l'article 6232

Questions diverses

1 – Election des délégués aux sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de l'élection des sénateurs du 28 septembre prochain, les Conseils municipaux de toutes les communes du département de la Somme se réunissent ce vendredi 20 juin 2014 afin d'élire leurs délégués titulaires et suppléants. Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants.

Il met en place le bureau électoral en désignant un secrétaire, Françoise MAILLE BARBARE, les deux conseillers municipaux les plus âgés, Robert LAUSSUCQ et Christian GERVOISE et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Christelle DOUAY et Eric PROOT.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel

Il précise que les membres du Conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Il informe que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil municipal et que les suppléants sont élus, soit parmi les membres du Conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Avant l'ouverture du scrutin, il constate qu'une liste de candidats a été déposée. Il en donne lecture :

Titulaires :

Chantal ROUVROY
Daniel PROUILLE
Françoise MAILLE BARBARE
Robert LAUSSUCQ
Dany PIOCHE
Christian GERVOISE
Ginette LEMAIRE

Suppléants :

Gérard THIERY
Isabelle ELOY
Eric PROOT
Alexandra CARON

Après un vote à bulletin secret, comme le prescrit la loi, la liste déposée est élue au premier tour de scrutin avec 22 voix.

Il proclame Chantal ROUVROY, Daniel PROUILLE, Françoise MAILLE BARBARE, Robert LAUSSUCQ, Dany PIOCHE, Christian GERVOISE et Ginette LEMAIRE délégués titulaires et Gérard THIERY, Isabelle ELOY, Eric PROOT et Alexandra CARON suppléants.

2 – Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État. Il précise que le coût est de 64 € par an auquel s'ajoutent, la première année, 50 € pour l'acquisition de la clé.

Il propose de :

- procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire via le dispositif « ACTES » grâce aux services de Somme Numérique ;
- l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission.

Pour : unanimité

3 – Adhésion au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Somme

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » qui propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Dans le cadre de la mise à jour des archives et de la mission de récolement de ces dernières, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges sociales dont les cotisations au Centre de Gestion et au CNFPT, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission (5%).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Pour cette mission, nous avons seulement reçu deux CV pour l'instant et sommes dans l'attente d'autres candidatures.

Pour : unanimité

4 – Adhésion au groupement de commandes de la FDE 80

Monsieur le Maire rappelle que le marché de l'énergie doit faire l'objet d'une mise en concurrence pour les collectivités :

- à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les bâtiments dont la consommation de gaz excède 200 000 kWh par an,
- à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments dont la consommation de gaz est comprise entre 30 000 et 200 000 kWh par an,
- à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA.

Afin d'anticiper ces échéances, il suggère d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie que propose la FDE80 avec, dans un premier temps, l'achat de gaz naturel et dans un second temps, l'achat d'électricité.

Pour : Unanimité

5 – Décision modificative n° 1 : Budget Locaux commerciaux

Monsieur le Maire indique que la trésorerie nous a fait part d'une erreur dans la confection du budget annexe des locaux commerciaux.

Les dépenses imprévues de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage réglementaire (7,5 % des charges réelles de fonctionnement, soit 1655 € au lieu de 2816 €).

Il convient donc de délibérer pour modifier les crédits inscrits au budget 2014.

Il propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Diminution de crédits au compte 022 – Dépenses imprévues d'investissement	- 1 161 €
Augmentation de crédits au compte 61522 – Entretien de bâtiments	+ 1 161 €

Pour : Unanimité

6 – Révision des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire indique que la dernière révision des loyers des 10 logements communaux a eu lieu le 1^{er} janvier 2011.

Il propose de réévaluer les loyers avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 selon l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2013. (indice : 124.66)

Pour : Unanimité

7 - Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire proposer d'allouer 4 subventions :

- à l'Amicale du Personnel Communal pour l'organisation des festivités du 13 juillet : 1000 €,
- à Rosières Pêche Compétition pour leur subvention annuelle : 250 €,
- à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour leur subvention annuelle : 150 €,
- au Comité de jumelage en remboursement du cadeau offert aux allemands : 74.50 €.

Pour : Unanimité

8 – Remboursement de sinistre

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement de 514.80 € en provenance des Assurances Mutuelles de Picardie pour le sinistre du 7 mars dernier (bris de glace de la porte d'entrée de la mairie)

Pour : Unanimité

9 – Fêtes et cérémonies : détail des dépenses autorisées à l'article 6232

Monsieur le Maire propose aux élus de modifier la délibération du 28 mars 2008 définissant les dépenses autorisées à l'article 6232 (fêtes et cérémonies) et d'y ajouter la remise des colis de fin d'année aux agents retraités.

Pour : Unanimité

Questions diverses

Madame ROUVROY informe que les accueils de loisirs de juillet sont complets sur les 3 sites de Rosières, Méharicourt et Harbonnières. 370 enfants y seront accueillis les deux premières semaines.

Monsieur le Maire indique que la visite des bâtiments communaux, initialement prévue le 21 juin, est reportée à une date ultérieure, certains conseillers municipaux n'ayant pas été informés.

Il informe ensuite de l'avancée des travaux à l'école maternelle et à la salle multifonctions.

Une pré-réception des travaux à l'école maternelle Valentine Clément est prévue le 26 juin, la réception définitive devant avoir lieu les 3 ou 10 juillet.

La Communauté de communes du Santerre prévoit un achat de mobilier pour un montant de 7 000 € ainsi que le changement des stores.

La nouvelle salle multifonctions sera fonctionnelle en novembre. L'espace d'activités y sera spacieux. La façade sera noire avec des bandeaux brun clair.

Il revient ensuite sur des manifestations s'étant déroulées dans notre commune :

- La réception de nos amis allemands d'Assel pendant le week-end de l'Ascension était très bien organisée. L'ambiance fut chaleureuse et les activités conviviales.
- La course cycliste organisée par l'Etoile Cycliste de Villers Bretonneux le 14 juin dernier s'est très bien déroulée.

Il informe des manifestations à venir :

- La kermesse de l'école primaire aura lieu le 21 juin et des dictionnaires seront remis par les élus aux futurs élèves de 6^{ème}.
- Les finales dames et messieurs du tournoi open de tennis organisées par le TCR auront lieu le dimanche 22 juin et tous les élus y sont conviés.
- L'Assemblée Générale de la MARPA se déroulera le jeudi 26 juin à 20 heures.
- L'inauguration du panneau de la Grande Guerre se fera le 14 juillet après la cérémonie au Monument aux Morts.

Il indique ensuite que le bulletin municipal est en cours de rédaction et donne lecture d'une lettre de remerciements de l'association « Les Fées Sourires » à laquelle ont été versés les bénéfices de la représentation théâtrale du 1^{er} février, soit 1 400 €.

Madame DEGLICOURT revient sur le gala de danse donné les 14 et 15 juin derniers et qui a remporté un vif succès.

Monsieur GUIRAUT indique que 3 médailles seront remises aux sapeurs-pompiers lors de la cérémonie du 14 juillet.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h55.